

La facture du téléphone de secours de l'ascenseur s'élève à 60 724,95 € !

De quoi faire une attaque où penser à un « bug » informatique : d'ordinaire de trois euros en moyenne, la note du téléphone de secours d'un ascenseur du centre-ville de Nice est de 60 724,95 euros ! (bien soixante mille sept cent vingt-quatre et quatre-vingt-quinze centimes). La facture étant détaillée sur 1 600 pages, elle n'a pu être imprimée. Elle a dû être gravée sur un Cd-rom avant d'être envoyée au syndic de l'immeuble !

La cause d'une telle addition ? Un génial et lucratif dispositif mis au point par un étudiant en « maintenance des réseaux informatiques ». Ce jeune Niçois de 20 ans a piraté la ligne téléphonique d'un ascenseur afin d'appeler en continu un numéro surtaxé (1,50 euro la minute) de manière à obtenir des codes indispensables pour surfer sur des sites Internet payants. Revendant ensuite - ce qui est légal et courant dans le monde des internautes - ces « ultra-speed codes » sur un site spécialisé, l'étudiant a gagné près de 6 000 euros. L'argent transitait par virement

informatique sur le compte bancaire d'un tiers.

En fait, se trouvant dans l'obligation d'appeler un numéro surtaxé afin d'obtenir grâce un répondeur vocal le précieux sésame pour accéder à un site, l'étudiant s'est mis en tête de trouver une parade afin de faire sauter ce « verrou ».

25000 codes piratés

Il a alors eu l'idée, afin de récupérer les codes, d'utiliser la ligne téléphonique de secours d'un ascenseur qui permet aux usagers coincés d'entrer en contact, via un bouton d'appel, avec le dépanneur ou les sapeurs-pompiers. Choissant un immeuble du centre-ville au hasard, il a d'abord composé lui-même le numéro sur le clavier de son ordinateur. Mais trouvant fastidieux et risqué la manipulation, il a alors fabriqué un logiciel programmant l'ordinateur pour qu'il compose automatiquement le numéro surtaxé toutes les 50 secondes.

Et ce en continu pendant un mois de manière à récupérer des milliers de codes, différents à chaque appel et permettant d'accé-

der à plein de sites. Il aurait ainsi « capté » 25 000 combinaisons. Il a ensuite installé un enregistreur grande capacité sur son disque dur afin d'enregistrer les messages vocaux contenant les codes. Mais, ayant dû se résoudre à écouter un mois de communication afin de noter à la main tous les codes, un véritable travail de bénédictin, il a finalement renoncé après avoir placé son dispositif sur un deuxième ascenseur du centre-ville et pour

lequel la facture n'est « que » de 2000 euros..

Le génial internaute, retrouvé par les policiers de brigade financière de la sûreté départementale des AM grâce à de longues recherches de ses clients sur Internet, a été laissé libre à l'issue de sa garde à vue et sera poursuivi devant le tribunal correctionnel. Il risque d'être condamné à rembourser car le syndic s'est constitué partie civile!

DIDIER CHALUMEAU

Le syndic a cru à une erreur!

Avant de déposer plainte, le syndic professionnel a d'abord « cru à une erreur » en recevant la facture.

« Il n'en est pas revenu et s'est dit que la ligne avait connu un problème mais quand France Telecom lui a dit qu'il y avait 1600 pages de facturation détaillée, il s'est plus longuement interrogé et c'est là que nous avons déposé plainte » indique Me Adrien Verrier, l'un des deux avocats du syndic avec Me Véronica Vecchioni. « C'est une grande satisfac-

tion de voir que la police, malgré ses moyens limités, soit parvenue à retrouver le pirate : c'était loin d'être évident tant ce procédé est ingénieux » indique l'avocat.

De fait, même l'office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'informatique et des communications (OCLTIC) n'avait encore jamais vu un tel dispositif. Maintenant, les ascensoristes devront sécuriser l'accès à leurs lignes téléphoniques.